

DAJI/2018/Décision/Tarifs/50

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque « Assemblée des Chefs de départements IC 2018 »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque « Assemblée des Chefs de départements Information-Communication » organisé par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).

Ce colloque aura lieu du 08 au 09 novembre 2018 dans les locaux de l'IUT à Aix-en-Provence (site Méjanes).

Le tarif d'inscription s'élève à :

- Participants : 75 euros TTC

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 22 octobre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

